

CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

N° 0380-CPR-4041

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement Européen et du conseil du 09 mars 2011 (Règlement des produits de la Construction ou RPC) établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, il a été établi que pour le produit :

BOIS DE STRUCTURE A SECTION RECTANGULAIRE

**Mis sur le marché sous le nom ou la marque commerciale
SIAT BRAUN SAS**

**et fabriqué dans l'usine située
67126 MOLSHEIM**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans Annexe ZA de la norme harmonisée

NF EN 14081-1 +A1 (avril 2011)

dans le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de production en usine est évalué comme étant conforme aux exigences applicables.

Ce certificat est délivré, par FCBA, pour la première fois le 28/07/2014 et, reste valide ni tant que la norme harmonisée de référence, ni les produits de construction, ni les méthodes EVCP, ni les conditions de fabrication dans le(les) site(s) de production identifié(s) ne sont pas modifiées de manière significative ou à moins d'être suspendu ou retiré par l'organisme de certification.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr.

Pour l'Organisme Certificateur,



Délivré le 20 Avril 2017

Numéro de Certificat : 0222/2017

receptionné le

28 AVR. 2017

SIAT-BRAUN

Champs-sur-Marne, le 25 avril 2017

SIAT BRAUN SAS

Monsieur THOMAS MAMMES
46 RUE DU GENERAL DE GAULLE
CS 46201 URMATT
67126 MOLSHHEIM
FRANCE

N. Réf. : 17-321-0253

Objet : Délivrance du certificat de conformité du contrôle de la production en usine (système 2+) suite à l'accréditation COFRAC

Monsieur,

Dans le cadre de nos activités exercées en tant qu'Organisme Notifiée au titre du Règlement Produits de Construction sous le numéro 0380, nous avons l'obligation d'être accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) selon la norme internationale NF EN ISO/CEI 17065.

FCBA est bien entendu accrédité selon les exigences réglementaires requises depuis le passage de la Directive en Règlement Produits de construction, mais nous n'avons pas jugé nécessaire d'apposer la marque d'accréditation COFRAC sur nos certificats, ce qui est d'ailleurs laissé à l'appréciation des organismes notifiés et accrédités dans d'autres états membres.

En France, le COFRAC demande l'apposition du logo d'accréditation sur les certificats et c'est donc pour cette raison que nous vous adressons, en pièce jointe, votre certificat mis à jour pour répondre à cette demande.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information si vous le souhaitez.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Directeur Certification

Alain HOCQUET



PJ : 0222/2017

Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903